

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : *2921* Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SABRÉ

DRISS

Date de naissance :

CASA

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : *27 JUIL 2023*

Nom et prénom du malade : *M → SABRÉ SABRÉ* Age :
33 MAR 2023

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : *HJD*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : *U 3 MAR 2023*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *27 JUIL 2023*

Le : *CASA*

Signature de l'adhérent(e) : *Ag*

g

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27 JAN 2023	C + EIC	2	300 DH	 Docteur SOUALY Cardiologue

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES	
 <p>Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur</p>	Date <input type="text" value="27/11/2018"/>
	 <p>Montant de la Facture Tél. 09 57 72 - CASA * Magasin N° 1052208 * Pharmacie Ben Aider Rahma * Pharmacie Salmi</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

SA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur M. SOUALY

Cardiologue

Diplômée de la Faculté de Paris



الدكتورة م. اسوالي

اختصاصية في أمراض القلب

Casablanca, le

27 JAN. 2023

LOT: 332
PER: AUT 2024
PPV: 114 DH 30

LOT: 322
PER: AVR 2024
PPV: 114 DH 30

LOT: 325
PER: JUN 2024
PPV: 114 DH 30

PUV: 198.00DH
LOT: C164
Date: 2024-09

REV. 2021/01/C

M → SABIL SAIDI A
20 S 1
1430 x 3

- Coquamilde SV 500 112,5 U.
T rachetent off 200

20.00

- 30 vlt 10gutis h N° 2
149,50 N° 3 SV 5 → 1 200
- CURAFLEX 10gutis N° 3
109,50 SV 10gutis N° 2
- Meilleur 10gutis N° 2
Sur Rendez-vous

Lot: 109614
Dluc: 12/23
PPC: 79.90 Dh
CNK 3259-850
3 401020 354451 >

DS05/22
05/2025
PPC: 109 DH

Lot:
A consommer de
préférence avant le:
PPC: 149,50 DH

Docteur SOUALY
Cardiologue
Bd. Oum Rabie El Oufaaf 1, Bd. S.
Magasin N° 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca
Tél: 0522 91 31 38 - GSM : 06 61 41 19 66
يابلوند

Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Bd. Sidi Abderrahmane, Immeuble Communal B
N° 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca

Tél: 0522 91 31 38 - GSM : 06 61 41 19 66

Nom: SABIL SAADIA

Identifiant: 09796

1/1

Date de naissance: 01/01/1955

Médecin: CARDIO SOUALY M

Sexe: Féminin

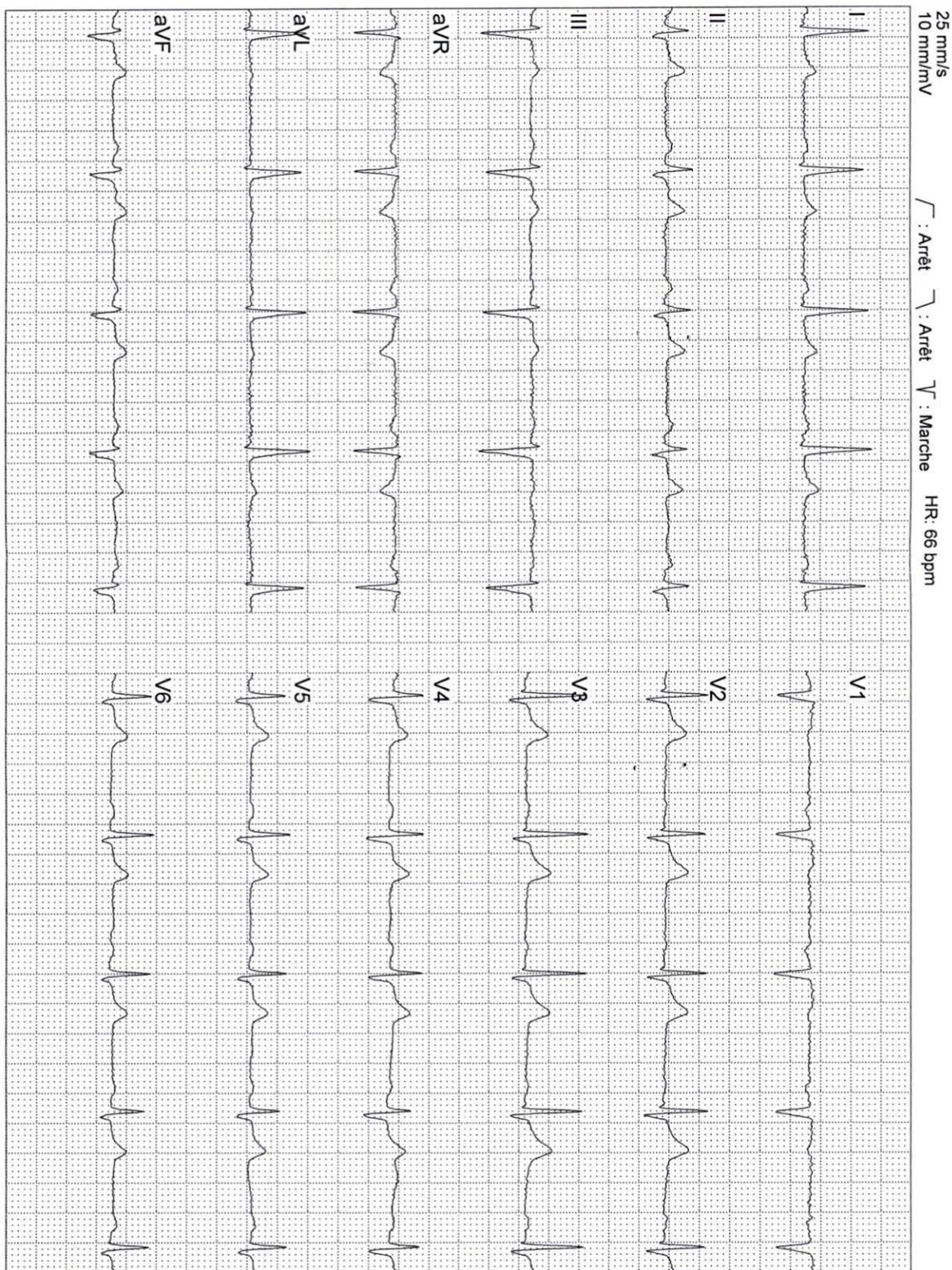
Raison sociale:

Poids: -

Téléphone:

Taille: -

Temps d'enregistrement: 27/01/2023 10:27:18



Nom: SABIL SAADIA

Date de naissance: 01/01/1955

Sexe: Féminin

Poids: -

Taille: -

Identifiant: 09796

Médecin: CARDIO SOUALY M

Raison sociale:

Téléphone:

Temps d'enregistrement: 27/01/2023 10:26:29

1/1

25 mm/s
10 mm/mV

/ : Arrêt \ : Arrêt V : Marche

HR: 68 bpm

